

HARCELEMENT, DISCRIMINATIONS & VIOLENCES

Réagir et se protéger

Vous avez fait l'objet d'atteintes volontaires à votre intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou d'intimidation ?

Ne vous isolez pas, les professionnels de la cellule d'écoute, de veille et signalement (CEVS) vous accompagnent.

Utilisez le [formulaire de signalement en ligne](#)

ou contactez la cellule par mail : celluledeveille.etudiant@u-bordeaux.fr

Un accompagnement rapide et adapté

1 – Signalement

Votre demande est prise en charge par la coordinatrice de la CEVS. Un rendez-vous vous est proposé avec des psychologues externes mandatés par l'université **dans un délai entre 48h et 5 jours ouvrés maximum.**

2 – Anonymat et confidentialité

La procédure garantit votre **anonymat et la confidentialité des informations communiquées.** Les psychologues sont soumis au secret professionnel et ne révéleront aucune information si vous souhaitez rester anonyme.

3 – Prise en charge

Des psychologues externes, partenaires de l'université, professionnels formés à l'écoute et à l'accompagnement vous prennent en charge. Lors de ce rendez-vous dans un lieu neutre, ces professionnels **identifient vos besoins et les démarches à engager face à cette situation.** Une aide au recueil des preuves vous est proposée.

4 – Information sur les démarches

Les différentes démarches possibles vous sont présentées.

La levée d'anonymat permettra à la CEVS de transmettre votre signalement/d'informer les services compétents de votre situation pour prendre toute mesure conservatoire si nécessaire et engager une procédure disciplinaire ou pénale selon les cas.

5 – Accompagnement

A l'issue de ce rendez-vous, une orientation vers un suivi **psychologique et/ou médical** peut être proposée.